



**Formation « introduction au droit de la régulation de l'audiovisuel ».**

**Formation de 6 heures en ligne via ZOOM**

**Le mardi 19 décembre 2023**

**09h30-17h**

**Objectifs pédagogiques :**

La formation a pour objet la découverte du droit de la régulation audiovisuelle.

**Contenu de la formation :**

- Les sources : directive SMA, loi de 1986, textes réglementaires du Gouvernement et de l'ARCOM, les conventions ARCOM/éditeurs, les accords professionnels, les chartes, codes de bonne conduite...
- Les acteurs : les éditeurs, les plateformes de partage de vidéos, les distributeurs, l'ARCOM.
- La protection des mineurs.
- La déontologie des programmes.
- La publicité audiovisuelle.
- Les possibilités d'intervention de l'ARCOM.
- Les règles de compétences géographiques de l'ARCOM pour viser les SMAD, les chaînes et les plateformes de partage de vidéos.
- Les obligations (quotas) de diffusion des éditeurs.
- Les obligations d'investissement des éditeurs.
- Les taxes audiovisuelles.

**Présentation du formateur :**

La formation est assurée par Marc Le Roy, docteur en droit spécialisé en droit de l'audiovisuel et du cinéma. Marc Le Roy est l'auteur du fascicule du JurisClasseur sur le droit du cinéma (JurisClasseur administratif), il est l'auteur d'une soixantaine d'articles juridiques sur le droit de cinéma et de l'audiovisuel et est l'auteur de l'ouvrage *Droit de l'audiovisuel* (Ind. Pu., 2020) et commente le Code du cinéma au sein du Code de la communication paru chez Dalloz en 2021. Il anime également le site internet [droitducinema.fr](http://droitducinema.fr) depuis 2009. Marc le Roy enseigne le droit de l'audiovisuel et du cinéma aux universités de Nantes, Lyon III (Master 2 droit du cinéma), Nancy et au CEIPI de Strasbourg.

**Pré-requis :**

La formation est ouverte aux juristes et avocats spécialisés ou non dans le cinéma et de l'audiovisuel et aux professionnels non juristes du cinéma et de l'audiovisuel.

**Modalités pédagogiques :**

- Support de formation remis aux participants.
- Etudes de cas.

**Modalités d'accès :**

- Durée : 6 heures
- Date : mardi 19 décembre 2023, 09h30-12h30 ; 14h-17h
- Lieu : cette formation est assurée en ligne via ZOOM.
- Tarif : 500<sup>e</sup> par participant (devis sur mesure pour les groupes) ; 250 euros pour les élèves avocats et les étudiants.
- Contact : Marc Le Roy (Excellence Droit)/09.81.85.92.36/[excellencedroit@gmail.com](mailto:excellencedroit@gmail.com)

**Bulletin d'inscription pour la journée de formation (6 heures) du 19 décembre 2023 consacrée à la régulation audiovisuelle.**

Cabinet/entreprise :

Nom du participant :

Prénom :

Adresse du cabinet/entreprise :

N° de téléphone :

Mail :

**TOTAL en euros : euros TTC (500<sup>e</sup> TTC/personne ; 250 euros pour les élèves avocats ou les étudiants)**

**Date et signature**

- 
- Bulletin à adresser par retour mail ([excellencedroit@gmail.com](mailto:excellencedroit@gmail.com)) ou à Excellence Droit, 10 rue Stéphane Pitard - 37000 Tours
  - Chèque à l'ordre d'Excellence Droit ou virement bancaire (RIB sur demande)
  - Une facture sera envoyée à l'adresse du cabinet ou de l'entreprise
  - Pour tous renseignements : [excellencedroit@gmail.com](mailto:excellencedroit@gmail.com) – Tél : 09.81.85.92.36